

293 actions (de régulation, de formation...) ont été organisées par la Fédération de la faune et de la chasse l'an dernier qui compte environ 4 000 adhérents.

1 029 chasseurs ont été mobilisés et 156 personnes (adultes et lycéens) ont été formées à la sécurité l'an dernier (près de 2000 depuis 2012).

Cerfs rusa, cochons sauvages, dindons communs, faisans de Colchide, chèvres ensauvagées, lapins sauvages, bulbul à ventre rouge et rats peuvent être chassés sans limite en province Sud.

Le retour aux sources

Les chasseurs ont retrouvé la nature, leurs amis, leurs armes et le gibier après des semaines de confinement. Un soulagement pour ces hommes et ces femmes qui ont repris les opérations de régulation de cerfs. Nous avons suivi Pierre, Carole, Pascal, Jean-Louis, André, et huit autres passionnés de la fédération pour une battue sur l'îlot Puen. Reportage.



Pierre Aubé n'a pas eu de réussite. Ce ne fut pas le cas de Laurent Marshal qui a tiré un cerf de presque 90 kg avec un calibre 270 avant qu'il s'échappe sur l'îlot Lepredour. Avec Maxime Lebouteiller, ils ont tiré la bête vers le « camp de base » des chasseurs avant de la dépecer.

Par Jean-Alexis Gallien-Lamarche
jeanalexis.gallien@inc.nc

La nuit s'éloigne à peine, les lignes de crêtes de l'îlot Puen se dessinent et le bruit du bateau s'enfonçant sur le sable du rivage vient faire sursauter les hérons. Douze hommes et une femme, pantalons et shorts de camouflage et tee-shirt orange fluo, mettent pied à terre. Glacières, seaux, outils, jambier de dépeçage, fusils et munitions. L'embarcation est déchargée sans perdre de temps. Il est 5 h 30 et les premières blagues fusent tandis que le soleil perce le ciel. Avec les années, des amitiés se sont forgées. Eux, ce sont des chasseurs de la fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie. Le réveil à trois heures du matin n'est plus qu'un lointain souvenir. « Tout le monde est dans les starting-blocks », souffle malicieusement Jean-Yves Moreau, un retraité du CHIF Gaston Bourret. « Enfin... », savoure Maxime Lebouteiller, charpentier maritime. Après quatre semaines de confinement - une éternité pour

certain - les autorités ont autorisé les Calédoniens à retrouver le plaisir de « claquer un coup de chasse » ou « un coup de pêche » dans le lagon.

TIREURS ET RABATTEURS

Sur la plage de l'îlot*, Pascal Fort répète les consignes de sécurité. « Vous ne tirez que si vous êtes sûr que c'est un cerf. Il y a des chevaux et du bétail, il faut faire attention. Interdiction, aussi, des tirs en ligne de crêtes et en direction de la mer. » Deux équipes se forment. Les tireurs et les rabatteurs. Les rôles de chacun sont définis, tout le monde est à son poste, l'opération de régulation de cerfs peut commencer. Il est sept heures pétantes. « A tous les tireurs, la battue a démarré », entend-on depuis les talkies-walkies.

A flanc de colline, adossé à une pierre, Pierre Aubé attend. Sur ses genoux, son calibre 243 est chargé. Plus question de bavarder et de raconter ses anecdotes de chasse. « Un simple geste de la main et le cerf vous a vu ». Le président de la fédération, 71 ans, peste. « Le vent n'est pas bon, il souffle dans notre dos, ils vont nous sentir ». Comme tout bon chasseur, il faut savoir être patient. Profiter du soleil qui lèche

doucement le relief de l'îlot sans se déconcentrer. « Ah, un premier coup de feu ! », interpelle Pierre Aubé. C'est Laurent Marshal, un militaire du Rimap. « S'il n'a pas doublé, c'est qu'il a dû toucher un cerf », chuchote l'ancien enseignant au lycée Petro-Attiri. Quarante minutes passent.

« S'il n'a pas doublé, c'est qu'il a dû toucher un cerf. »

Les rabatteurs parcourent les 300 hectares de l'îlot et poussent le gibier vers leurs camarades. Trois cerfs détalent devant Pierre Aubé, à environ 200 mètres, sans qu'ils puissent les tirer. « Seuls les tirs fâchant [la trajectoire du projectile doit arriver dans le sol, NDLR] sont autorisés. Ouvrir le feu sur des bêtes en ligne de crêtes peut s'avérer dangereux car les cartouches peuvent continuer sur six ou sept kilomètres. » Le septuagénaire se dresse d'un coup et épaulé son arme. « Je le saisis qu'on les verrait là ! », s'écrie-t-il. Trois tirs. Les cibles, qui galopent entre les cassis bruns par la sécheresse et les mimosas, sont ratées. « Quand on chasse, il faut être philosophe. On tue, c'est bien, on ne tue pas, ce n'est pas grave. On aura passé une belle matinée quand même ».

VINGT COUPS, NEUF BÊTES

Une heure plus tard, les talkies-walkies du groupe grésillent. « A tous les tireurs, fin de battue. A tous les rabatteurs, vous pouvez être tranquilles, les armes sont déchargées », annonce Pierre Aubé. Le chasseur retrouve Laurent Gravier en bas du vallon. « J'ai touché une bête, elle est passée où... », s'entête le président. Le cerf a certainement dû traverser le bras de mer et rejoindre l'îlot Lepredour, en face. C'est manqué pour cette fois. Les deux amis rejoignent ensuite André Reveillon et Pascal Fort, rabatteurs. Les chasseurs relisent le film de la matinée. « J'ai entendu Pierre tirer trois fois, je me suis dit qu'il y aurait au moins deux cerfs tués », taquine Laurent. « Qu'est-ce qu'il y a comme cerfs molles ici, relate Pascal Fort, des troupeaux entiers ! » Chacun se retrouve, fait les comptes - neuf cerfs tués pour vingt coups tirés, « une bonne moyenne » - tandis que les bêtes sont dépecées. La tâche

est épineuse sous un soleil de plomb. Les glacières se remplissent. Midi, « l'heure du casse-croûte ». « C'était long quatre semaines sans chasser, ça me démangeait », dit Carole Marutai qui avoue un instant plus tard avoir « claqué un coup de chasse sur un terrain privé pendant le confinement ».

« Ressortir, retrouver les copains, l'ambiance, le plaisir de marcher dans la nature », résume Laurent Gravier. Patrice Talbone, un Bouraillois, s'amuse : « le confinement a permis de vider les congélateurs ». « Ouï, les chasseurs étaient frustrés, c'est surtout la convivialité qui manquait », continue-t-il. Patrick Marutai, lui, résume à sa façon. « J'avais les doigts qui me brûlaient, qui me démangeaient pendant le confinement ». L'assistance explose de rire. Il ne reste plus qu'à partager les carcasses à parts égales. Les chasseurs de la fédération ont interdiction de vendre la viande. Qu'importe, ce sont leurs congélateurs qui vont se remplir. Ti leurs papilles qui vont se régaler.

* Le Ranch de l'îlot Puen propose des balades à cheval autour de l'îlot. Un cheptel de bovins de race limousine labellisés bio est aussi exploité par les propriétaires.

Les cerfs ont envahi la Chaîne, la régulation est primordiale

Il n'y a pas d'autres prédateurs que l'homme. Autant dire que les chasseurs ont un rôle primordial dans la régulation de cerfs, espèce introduite sur le Caillou au XIX^e siècle et dont la population est aujourd'hui estimée à plus de 350 000 individus. Une étude avait estimé, en 2013, leurs dégâts à 1,8 milliard de francs chaque année, dont le tiers concernait des ravages de cultures, pâturages, plantations forestières et autre revégétalisation des sites miniers. Sans compter les conséquences désastreuses sur les milieux naturels et la biodiversité. Il n'est en effet plus à démontrer que ce gibier accentue l'érosion des sols et empêche la germination des graines. Et à aujourd'hui investit tous les milieux naturels du territoire (forêt sèche, humide, maquis, littoral, îlots...).

DES RELATIONS AVEC LES TRIBUS

Dès lors, la gestion de la surpopulation de ces animaux apparaît depuis plus de vingt ans comme primordiale aux pouvoirs publics. Il est question de survie des agriculteurs et des tribus de la Chaîne. Car le cerf broute l'herbe plus à ras que le bétail, empêchant le cheptel de disposer de leur ressource fourragère.

« Les cerfs ne peuvent plus se nourrir dans les champs, ils ont commencé à monter dans la Chaîne. Avant, il y avait très peu de cerfs dans la Chaîne. Aujourd'hui, des cerfs l'ont envahi. C'est inquiétant », note Pierre Aubé. La fédération signe avec les provinces des conventions pour organiser des battues et des opérations d'éradication. Elle apporte aux institutions « de l'expérience, des hommes, de la sécurité et des techniques efficaces ».



Le cerf, introduit au pays au XIX^e siècle, est considéré comme une espèce invasive. Archives LMC

Des relations se nouent aussi avec certaines communes de la côte Est. Un projet est en cours avec des tribus de Houailou « sur un domaine de 5 000 hectares où le cerf fait des ravages en détruisant les cultures et les captages d'eau ». Le cerf n'est pas le seul animal dans le viseur. Cochons sauvages, lapins, chèvres, chats et chiens ensauvagés, bulbul à ventre rouge ou encore rats peuvent être abattus. La stratégie du Conservatoire des espaces naturels s'articule ainsi en trois volets : la biosécurité pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes, la détection précoce et la réaction rapide contre de nouvelles invasions et enfin, la gestion des espèces déjà établies. Outre les chasseurs, « chacun est incité à signaler toute espèce envahissante ou suspecte auprès de la cellule de veille du Conservatoire d'espaces naturels », indique la province Sud.

J.-A.G.-L.

Conservatoire d'espaces naturels : 75 30 69/www.cenc.nc

La chasse : ce qu'on a le droit de faire et ce qui est interdit

Obligatoire en province Sud à l'exception des propriétaires fonciers qui chassent sur leurs terrains, le permis est gratuit. Pratiquer la chasse sans le document est passible d'une contravention de première classe et sans assurance, d'une contravention de 180 000 francs. Pour rappel, il est interdit de chasser sur le terrain d'autrui sans son autorisation ou dans une aire protégée. La chasse de nuit et l'usage d'un foyer lumineux sont également prohibés en tout temps, pour toutes catégories d'animaux et en tout lieu (propriétés privées, domaines publics...). Enfin, les sanctions sont lourdes pour ceux qui enfreignent les règles strictes concernant les espèces vulnérables comme les notous ou les roussettes. Retrouvez le guide de la chasse sur le site de la province.

REPÈRES

Zoom sur la fédération

La Fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie (FFCNC) emploie quatre salariés (un directeur, une secrétaire et deux techniciens en provinces Sud et Nord), dispose d'un bureau et de matériel (un bateau, un quad, quatre véhicules) et a approché les 4 000 encartés l'an dernier. En 2018, ils étaient 4 300. En 2013, environ 7 000. La Fédération, qui reçoit près de sept millions de francs de subventions de la province Sud et plus de trois millions de l'Institution du Nord, a pour objectif de « créer une synergie entre les associations de chasseurs locales » et de « les aider administrativement ». L'association joue aussi un « rôle de régulation » des cerfs, cochons, chats haret et autres espèces envahissantes.

Le calendrier des battues

Îlot Lepredour :
- Iapins : 16 mai, 20 juin, 11 juillet, 15 août, 5 septembre, 17 octobre, 14 novembre, 12 décembre.
- Cerfs : 30 mai, 27 juin, 25 juillet, 29 août, 19 septembre, 31 octobre, 28 novembre, 19 décembre. Pour participer aux actions sur Lepredour, il faut s'inscrire une semaine avant. « Afin d'en faire profiter un maximum de personnes, les chasseurs ayant participé à une action seront automatiquement inscrits en liste d'attente pour les suivantes ».
Parc de la Rivière bleue : 10 et 11 mai, 24 et 25 mai, 7 et 8 juin, 21 et 22 juin, 5 et 6 juillet, 19 et 20 juillet, 9 et 10 août, 23 et 24 août, 13 et 14 septembre, 27 et 28 septembre, 11 et 12 octobre, 25 et 26 octobre, 8 et 9 novembre, 22 et 23 novembre, 13 et 14 décembre, 27 et 28 décembre.

ENTRETIEN AVEC Pierre Aubé, président de la Fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie

« La bible des chasseurs, ce sont les codes de l'environnement des provinces »

Le confinement étant passé, la Fédération de la faune et de la chasse a repris du service. Pierre Aubé, son président, revient sur cette période, évoque plus largement, la relation entre les chasseurs et les éleveurs et condamne fermement les agissements des braconniers.

Les Nouvelles calédoniennes : Comment les chasseurs ont-ils vécu ces quatre semaines de confinement au cours desquelles ils n'ont pas pu pratiquer leur passion ?

Quand on a appris que les autorités pourraient décider de confiner la population, on s'attendait que la chasse soit interdite. Ce fut le cas. On s'y est plié. Certains m'ont appelé pour protester contre cette mesure, arguant du fait qu'ils chassaient seul, qu'ils n'embêtaient personne. Ce n'est pas la question. Je leur ai dit qu'en respectant le confinement, on en sortirait rapidement et, donc, que l'on pourrait retourner à la chasse. C'est ce qui s'est passé, on est de retour à la chasse pour le plus grand bonheur de tous. Certains ont pu trouver ces quatre semaines longues, mais aujourd'hui nous sommes heureux de nous retrouver. D'autres ont été plus philosophes. Mais vous savez, la Fédération n'avait pas encore si-



Pierre Aubé (au centre, chemise beige) ne supporte plus les amalgames sur les chasseurs. Ceux « qui tirent les roussettes et les notous à longueur d'année ne sont pas des chasseurs, ce sont des braconniers », dit-il. Ph. J.-A.G.-L.

« Il n'y a malheureusement pas de réglementation sur la vente de viande de cerf. »

gné les nouvelles conventions avec les provinces, nous ne pouvions donc pas intervenir. C'est désormais chose faite depuis la semaine dernière.

Le gouvernement vous a-t-il consulté sur l'arrêt de la chasse ?

Non, pas spécialement. De toute manière, la Fédération est une association, nous n'avons donc aucun moyen de pression sur qui que ce soit, aucun ordre à donner, aucun moyen de police.

La Fédération a-t-elle mis en place des mesures particulières ?

Lorsque la crise sanitaire a éclaté dans le monde, on s'attendait à ce que le territoire calédonien soit touché. À l'annonce du premier cas positif, nous avons immédiatement pris les devants. Avec les deux vice-présidents et le directeur, nous avons décidé de fermer les bureaux

de la Fédération et de préparer le personnel au télétravail. Cette décision a été prise une semaine avant l'annonce du confinement strict par le gouvernement.

Les autorités rappellent sans cesse les mesures barrières à appliquer. Pourtant, ces gestes n'ont pas été spécialement respectés pendant la battue... Je ne suis pas forcément d'accord avec vous, les chasseurs ne se sont pas serrés la main, il y a eu une certaine forme de distanciation respectée pendant et après la battue. La situation en Nouvelle-Calédonie n'étant pas celle que l'on connaît en Métropole, les gestes ont pu ne pas toujours être respectés.

Quelle est votre vision de la chasse en Calédonie ? Et n'y a-t-il qu'une « chasse » ?

Je considère qu'il y a trois chasses sur ce territoire. La chasse ludique, la chasse de régulation, la chasse alimentaire. Cette dernière est essentielle ici et surtout très pratiquée car nous considérons que plus de 120 000 cerfs sont tués par an. Ce n'est pas rien. Sur ces 120 000 cerfs, certains chasseurs en profitent pour eux-mêmes, certains en donnent à leurs proches et certains en vendent et en tirent

des bénéfices. Il y a même des industriels qui achètent du cerf sous le manteau aux chasseurs. Ça ne me gêne pas de le dire. Je rappelle qu'il n'y a malheureusement pas de réglementation sur la vente de viande de cerf...

« Nous sommes prêts à nous porter partie civile contre un braconnier. »

Vous appelez les autorités à régler une bonne fois pour toutes ce problème ?

En effet, ce serait bien que le gouvernement trouve une solution. Il faudrait avoir la liberté de vendre de la viande de cerf. Mais j'en conviens, ce n'est pas facile, je n'ai pas la solution idéale. Avant de pouvoir vendre du cerf, il faut répondre à de nombreuses questions sur le prix de la viande ou sur les questions sanitaires notamment. Il y a quelques années, la Fédération avait travaillé sur ce point. Nous étions allés loin dans la réflexion puisque des centres de collecte situés à Boulouparis et à La Foa avaient été prévus pour que

les chasseurs puissent déposer leurs cerfs et que ceux-ci soient achetés par l'Océf. C'était une bonne idée et ce projet remonte à une dizaine d'années, à l'époque où Marcel Canel présidait la Fédération.

Les chasseurs forment-ils toujours une communauté soudée ?

Plus que jamais, je dois dire que c'est avant tout une communauté de fête. Les chasseurs se retrouvent parce que nous avons la même appétence au plaisir de la chasse qui fait que l'on se réunit, on a les mêmes joies et les mêmes peines. On est une communauté relativement soudée qui n'empêche pas, parfois, d'avoir des discussions animées sur certains points.

C'est une communauté qui est aussi pointée du doigt depuis quelque temps...

Oui mais c'est en Métropole, mais pas ici. En Métropole, les chasseurs sont pointés du doigt parce qu'il y a toujours quelqu'un pour critiquer, pour parler fort, pour parler de la chasse alors qu'ils n'y connaissent rien, qu'ils ne savent pas ce qu'est une arme, qu'ils ne savent pas les dégâts que peuvent créer les animaux sauvages. Selon eux, tous les

chasseurs sont des imbéciles. Ce n'est pas vrai. La chasse en France est indispensable. Les cerfs, chevreuils, sangliers, il faut réguler ces espèces. En Calédonie, ce n'est pas du tout la même chose. Le chasseur a une bonne image auprès de la population. Il est même respecté. Dernièrement, il y a eu un grave accident avec une personne blessée par balle (il hausse le ton, NDLR). La presse et les gens parlaient de chasseurs. J'ai rouspété car ce n'étaient pas des chasseurs mais des braconniers. Il y a une différence fondamentale.

C'est ça votre plus grande crainte, l'amalgame entre les chasseurs et les braconniers ?

C'est un sujet qui me tient à cœur, oui, car je suis fatigué d'entendre les chasseurs ont fait si, les chasseurs ont fait ça. Les gens qui tirent les roussettes et les notous à longueur d'année ne sont pas des chasseurs, ce sont des braconniers ! Il faut le dire et ne pas avoir peur de le dire. Les braconniers doivent être sanctionnés sévèrement par la justice. Nous sommes même prêts à nous porter partie civile contre un individu qui a braconné. Les chasseurs respectent les règles de sécurité et les règles de la nature. Il est hors de question de nous mélanger avec les braconniers. Notre bible, ce sont les codes de l'environnement des provinces dans lesquels il y a une partie réservée à la chasse. Il y a des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, des règles sur ce que l'on peut tirer et quand. Si on ne respecte pas les codes, on ne peut pas être considéré comme un chasseur. Les braconniers sont des voleurs de la nature.

Quel lien entretenez-vous justement avec les éleveurs ?

Quand un éleveur est victime de braconnage, nous compassionnons je suis autant en colère qu'eux. La Fédération a de bons rapports avec eux. Quand on croise les propriétaires terriens, il n'y a pas de problème. Je dois dire aussi que ceux qui s'en prennent au bétail ne sont pas des braconniers mais bien des voleurs. Ils volent le travail des autres. Le bétail, il ne pousse pas tout seul. Il faut investir, travailler dur pour le faire grandir.

Propos recueillis par Jean-Alexis Gallien-Lamarque

Une communauté très soudée



Ils ont retrouvé la nature, leurs camarades de chasse, leurs armes et le gibier après quatre semaines de confinement. Jean-Yves Moreau (de g. à dr.), Laurent Marshal, Michel Dumortier, André Reveillon, Laurent Gravier, Pierre Aubé, Pascal Fort, Patrice Talbone, Jean-Louis Auvray, Mawime Leboutellier, Daniel Cardon, Patrick et Carole Marural font partie des piliers de la fédération.

Photos : Jean-Alexis Gallien-Lamarque

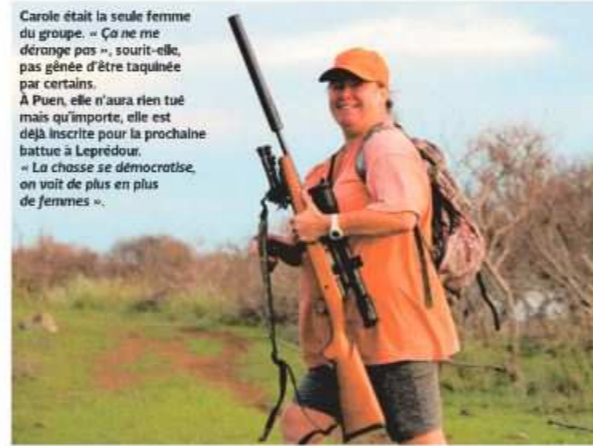
Pierre Aubé est concentré. « Le moindre geste peut faire fuir le gibier », murmure-t-il. Les règles de sécurité sont claires. Il n'a pas le droit de tirer des cerfs en ligne de crête.



Avant que la battue commence, les tireurs, comme Jean-Yves (à g.), Pierre et Laurent (à dr.) ont été positionnés à des endroits stratégiques pour avoir en ligne de mire le maximum de cerfs.



Carole était la seule femme du groupe. « Ça ne me dérange pas », sourit-elle, pas gênée d'être taquinée par certains. À Puen, elle n'aura rien tué mais qu'importe, elle est déjà inscrite pour la prochaine battue à Leprédour. « La chasse se démocratise, on voit de plus en plus de femmes ».



Après la battue, les neuf bêtes ont été tirées vers le « camp de base ». Le gibier a été éviscéré puis accroché à « un jambier » pour être dépecé. Rien ne se perd, tout (ou à peu près) se mange. Les uns ont récupéré les cuisses, d'autres les côtes, certains les langues ou encore les foies.